

## Déclaration liminaire au comité technique de réseau du 16 février 2016

Paris, le 16 février 2016

Ce comité technique de réseau (CTR) porte sur l'avenir des missions, autrement dit l'avenir de la DGFIP et de ses agents. Il fait suite au CTR du 28 janvier qui a notamment porté sur le dialogue social. Nous ferons donc naturellement le lien entre les enjeux...

### •Quel « dialogue » « social » à la DGFIP ?

Si l'on en croit la définition retenue par les pouvoirs publics, le dialogue social « *comprend tous les types de négociation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions présentant un intérêt commun relatives à la politique économique et sociale* <sup>1</sup> ».

Il est donc bien légitime et tout à fait normal que, face aux pouvoirs publics (Ministres, parlementaires, DG) les représentants des personnels fassent état du vécu et des demandes de celles et ceux qu'ils représentent, les agents. C'est pourquoi par exemple nous défendons systématiquement les questions qui relèvent de la compétence du politique face à la DG (emplois, moyens budgétaires, rémunération...) car nous attendons de la DG qu'elle fasse remonter ces attentes au Ministre, ce que nous faisons également par la voix de notre fédération Solidaires Finances bien entendu. Rappelons ici l'existence et les termes de la loi de juillet 2010 sur les compétences du CTT et des CHS CT que l'on aimerait voir respecter...

La question du niveau de responsabilité est donc posée. En substance, vous nous avez dit à plusieurs reprises que nos propos concernaient surtout les orientations gouvernementales en matière budgétaires et que vos décisions étaient, compte tenu des moyens dont vous disposiez, les meilleures possibles pour la DGFIP. En substance, le propos de la DG est le suivant : « vous contestez une orientation gouvernementale (ce qui est vrai!) à laquelle je ne peux rien (voire...), ce que je fais est le mieux pour la DGFIP dans le contexte actuel ». Telle n'est pas notre analyse.

### •Sur la reconnaissance et les droits des agents

Certains dossiers sont tout à la fois « ministériels » et « DGFIP ». Il n'est pas question pour nous de feindre de croire un instant que la DG ne peut pas accélérer (ou malheureusement, freiner...) leur traitement : il en va ainsi de chantiers anciens qui tardent à avancer comme les ZUS (à quand un traitement complet et rapide des dossiers ? Nous espérons que la réunion programmée en urgence règle enfin ce contentieux fort ancien), le « B en A » (un scandale qui n'a que trop duré) ou les droits syndicaux par exemple. Le rôle de la DG doit être de porter, et non pas de plomber, ces dossiers, afin que le ministre prenne ces décisions et donne à la DGFIP le mandat et les moyens d'avancer. La façon dont ces exemples avancent ou non a une résonance, pour ne pas dire une conséquence, certaine sur le « dialogue social »...

De la même manière, s'agissant de l'utilisation du budget de la « prime d'intéressement collectif », la demande unanime des organisations syndicales a été formulée dès l'annonce de l'abandon de la PIC et répétée à plusieurs reprises depuis lors (notamment lors du GT du 6 mai 2015 et lors des CTR qui ont suivi). La situation des rémunérations (absence de revalorisation du point d'indice et de l'indemnitaire depuis 2010, écarts des rémunérations, dégradation du pouvoir d'achat) impliquait selon nous d'accorder un geste équitable prenant en compte le passif préexistant. Votre choix a été de capter ce budget pour revaloriser la prime de restructurations de services dans un contexte où les restructurations sont mal vécues et contestées. Pourtant, ce choix relevait de votre niveau de responsabilité. D'où notre demande formulée au ministre là où un traitement eut été pourtant possible au niveau « DGFIP »...

<sup>1</sup> <http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/dialogue-social.html>

Revenons une fois de plus sur l'évolution des règles de gestion : au-delà de la différence d'approche sur les propos du Ministre (nous maintenons la nôtre) lors de l'audience, le geste d'apaisement, utile eut été à tout le moins de reporter l'application de vos décisions après une nouvelle phase de dialogue. Ce n'est pas ce qui a été fait. Pourtant, un tel report n'aurait pas mis la DGFIP en danger ni en péril. En revanche, leur application dans de telles conditions pose problème...

#### •Sur les situations particulières et/ou locales

Celles-ci concernent tout à la fois la situation d'élus et de représentants des personnels, confrontés à un durcissement des positions de l'administration (nous demandons que la situation avance positivement, sans remise en cause de droits et de pratiques « historiques » et parfaitement légitimes) que celle de directions en difficulté.

Revenons en quelques mots sur la situation de Vierzon dont chacun connaît désormais l'histoire pour constater et déplorer un blocage de principe de la DG mais surtout, aujourd'hui, pour demander qu'un arbitrage du ministre débloque enfin la situation. Ce combat légitime visant à avoir les moyens suffisants pour travailler correctement est désormais très regardé : il faut une avancée pour nos collègues, nous l'attendons pour demain.

#### •Sur les restructurations

Nous demandons de longue date, sans réponse positive jusqu'à ce jour, un état des lieux complet sur les restructurations. C'est un chantier DGFIP qui relève de votre responsabilité. Il est en effet parfaitement logique que, quelles que soient nos divergences sur le sujet, les organisations syndicales qui siègent au CTR, qui est une « *instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services* »<sup>2</sup>, soient informées de vos décisions car elles ont un impact sur le fonctionnement des services, les droits des agents (les règles de gestion par exemple), leurs conditions de vie au travail et les missions de service public. Or, faute d'état des lieux des services et faute d'information sur les décisions et les orientations prises sur leur évolution, le CTR est vidé de sa substance. Surtout lorsqu'on constate que les documents du CTR sont incomplets.

Car en effet, il y a pire : les informations qui nous sont parvenues sur les réflexions de la DG et l'ampleur de leur portée sur les services et les missions de la DGFIP, mais qui ne figurent pas dans les documents du CTR, nous laissent pour le moins songeurs et perplexes quant à la volonté de la DG de nourrir le dialogue social en CTR. Car, si l'on peut comprendre que le DG réunisse ses cadres et travaille en interne, on ne peut comprendre que le CTR soit tenu à l'écart compte tenu de son champ de compétence ; l'organisation des services. Vous avez dit « dialogue social » ?

En un mot, les informations que nous avons collectées montrent qu'un véritable « big bang » de la DGFIP se prépare. Les agents, sous la pression de leur charge de travail et subissant des restructurations dont ils savent qu'elles n'amélioreront pas le service public, ne se doutent pas de ce qui se prépare. Mais ils savent qu'ils ne peuvent plus compter que sur eux-mêmes : c'est bien le problème...

#### •Sur les missions

Ce point découle du précédent. Nous y reviendrons dans nos échanges de ce jour, preuve que les organisations syndicales, elles, jouent le jeu du débat contradictoire et ne s'en tiennent pas à des propos généraux. Nous ne cessons de dénoncer l'impact des choix politiques sur la DGFIP, alors que celle-ci permet à l'action publique de fonctionner et joue ainsi un rôle économique, social mais aussi « politique » (au sens noble du terme, sur le consentement à l'impôt par exemple, un vrai défi dont les pouvoirs publics, et notamment les responsables politiques, ne semblent pas avoir pris la mesure) essentiel dans notre société.

Les agents des finances publiques sont des garants, voire des créateurs, de lien social et du « vivre ensemble ». Or, ce qu'ils subissent est mortifère : la perte de sens des missions et l'affaiblissement du service public. Les suppressions d'emplois, l'évolution de la charge et de la complexité du travail, l'absence de reconnaissance et les restructurations sont les causes de cette perte de sens. Les évolutions envisagées (le glissement de missions vers les notaires et les centres de gestion agréés par

<sup>2</sup> [http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll\\_ressources\\_humaines/comites\\_techniques.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_ressources_humaines/comites_techniques.pdf)

exemple) vont contribuer à cette dégradation. Le mode de management, qui n'est jamais abordé et creusé en tant que tel dans nos échanges, y contribue également. Au fond, la DGFIP est désormais confrontée au risque « d'accident industriel », nous le démontrerons lors de ce CTR. A elle de tout faire en sorte pour l'éviter... A titre d'exemple, on mentionnera l'envoi à tort des 6000 courriers à des faux bénéficiaires de l'exonération prolongée découlant de la fameuse « demi part » des veuves...

Un rapide point sur la création de la Direction immobilière : la question politique et juridique est traitée, cela aurait pu être pire compte tenu des débats antérieurs sur l'évolution de France Domaine. Nous attendons désormais, ce sont des réponses concrètes que la DG doit aux agents sur le positionnement et l'affectation de chacun, sur l'indemnitaire et sur le sort des agents concernés. Les documents du CTR ne précisent rien de cela : or la question est d'importance.

#### •Sur les conditions de vie au travail

La dégradation des conditions de vie au travail découle directement de cette dégradation générale. Or, là où la DGFIP pouvait se targuer durant plusieurs années d'avoir identifié cet enjeu et de travailler sur des outils pouvant potentiellement être utiles aux agents, elle a perdu l'avance qu'elle affichait en la matière. En attestent les difficultés rencontrées localement à remplir le DUERP ou à débattre dans les instances (CT, CHS CT) alors que les représentants des personnels jouaient pleinement le jeu, le manque de transparence, la précipitation voire l'improvisation dans les restructurations ou la pression statistique sont autant d'enjeux qui relèvent de la compétence de la DGFIP. Où est le dialogue social ?

#### •Sur le service public

On va dans le mur ! Cette course effrénée vers un mur qui se rapproche dangereusement prend diverses formes.

En plus du repli de sa présence territoriale (avec la suppression de résidences et le regroupement de certaines missions en pôle), le glissement de missions vers les acteurs privés, accéléré par les dispositions de la loi Macron d'août 2015 (rôle des experts comptables et des centres de gestion agréés par exemple) organise le rétrécissement du service public.

La dématérialisation, déjà présentée, à tort, comme la solution à tous nos maux au cours des années 2000 (avec le résultat qu'on connaît en termes d'accueil par exemple), est désormais « forcée ». Mais les changements de comportements ne se commandent pas ainsi : d'ores et déjà, on peut prévoir de nombreux mécontentements de la part de ceux qui découvriront qu'ils sont « dématérialisés ». On ajoutera à cela la suppression de la prime pour l'emploi (PPE qu'on ne pleurera pas...) et l'impact de la mise en place de la prime d'activité qui sollicitera fortement les agents et qui ne manquera pas de susciter de nouvelles interrogations de la part des contribuables...

Au-delà, la question de l'évolution de la structuration de la DGFIP est posée : manifestement, la régionalisation de l'État est en marche, mais une régionalisation éloignée du citoyen et dont les conséquences sur la présence territoriale et l'organisation des services se dessine progressivement mais implacablement. Il en va ainsi pour la DGFIP de « l'adaptation » à la réforme territoriale des centres de services partagés et des services facturiers par exemple. Si la question des DRFiP et des paieries régionales est traitée directement par la réforme territoriale de l'État, nous aimerions avoir l'orientation du DG sur cette question, au sujet de laquelle nous étions déjà intervenus pour demander une réflexion constructive sur l'avenir des missions et des agents de la Dircofi centre et de la délégation centre.

Dans la période, les décisions de la DG sont d'autant plus mal ressenties que, si les marges de manœuvre sont faibles, elles semblent être soigneusement niées, au point que le ressenti est celui de décisions au mieux éloignées des attentes, au pire vexatoires. Le dialogue social aurait pu éviter cela. Nous, représentants du syndicat national Solidaires Finances Publiques, malgré les difficultés et les parenthèses, à l'aune de la vie de la DGFIP, nous étions là, à vous alerter, à vous faire part du ressenti des agents, à faire aussi des propositions du niveau DGFIP (pas seulement « globales » et « hors niveau de responsabilité DGFIP »), bref, à jouer le jeu d'un « dialogue social » qui apparaît aujourd'hui comme un slogan et non une réalité. Nous étions là, jusqu'à présent. A moins que le dialogue social soit pour vous l'espace dans lequel vous pourriez annoncer vos décisions sans discussion et sans réaction (mais il n'y aurait alors plus de dialogue social au sens pur du terme), à vous de nous dire désormais en quoi le dialogue social peut encore avoir du sens.